



a kiwa company



SAFETY, QUALITY AND ENVIRONMENTAL SERVICES

Rapport n°: 153094.01-LE-25-0966060-001

Document: 1 page(s)

Inspecté par: Cédric Cibba le 15.05.2025

Luxlev SA Location

Avenue de l'Europe

L - 4802 LAMADELAINE



Rapport de contrôle périodique d'un chariot élévateur n° MAN00000J00865019

1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Avenue de l'Europe,

Localité : 4802 - LAMADELAINE

2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.4 et ITM-SST 1241

Caractéristiques du chariot élévateur

Autorisation

Autorisation n°

3A/2022/0876/180 du 17.05.2022

Caractéristiques

Constructeur

MANITOU

Type

ME425C-48V

Exploitant

LUXLEV

Année de fabrication / installation

2022

N° de série

MAN00000J00865019

Charge de service (kg)

2500kg jusqu'à 4m de hauteur et 2250kg à 4.8m de hauteur

Exécution (description)

Mat triplex inclinable 4.8m avec levée libre

Équipement et identification

Fourches et T.D.L

N° interne / inventaire

4338CE

4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique : Néant.

5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 15.05.2025

Cédric Cibba
Inspecteur

Pour le directeur général,

Mathias Muller
Responsable Technique